

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SCARPE AMONT

2020 STRATÉGIE

Adoptée par la CLE le 11 mars 2020

SYNTHÈSE



Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), sorte de « parlement de l'eau » local. Au cours de l'année 2019, l'ensemble des propositions et choix de ces différents acteurs a permis de construire la stratégie du SAGE synthétisée dans le présent document.

La stratégie du SAGE de la Scarpe amont est déclinée en réponse à 7 grands enjeux transversaux



ENJEU DE PRÉSERVATION DE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF



La nappe est à l'équilibre quantitatif pour l'instant (les prélèvements ne dépassent pas sa capacité de recharge) mais de nombreuses évolutions pourraient menacer cet équilibre : changement climatique, transferts d'eau entre bassins, développement de nouveaux usages (ex : irrigation), ...

La stratégie du SAGE est donc ambitieuse sur les aspects de gestion quantitative : la CLE souhaite se positionner dès à présent sur cette thématique pour prévenir de potentiels déséquilibres et conflits d'usages, à travers plusieurs orientations stratégiques qui sont complémentaires.

- Économiser et limiter les besoins en eau

La CLE souhaite que tous les usagers fassent des efforts d'économie d'eau, qu'il s'agisse des particuliers, des collectivités, des irrigants ou des industriels.

Les particuliers doivent être sensibilisés aux économies d'eau ainsi qu'aux impacts du changement climatique, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable étant majoritaires sur le bassin. En ce qui concerne l'irrigation, elle doit être pilotée de la manière la plus efficiente possible et des alternatives à l'irrigations doivent être explorées autant que possible.

La CLE souhaite en outre que les documents de planification de l'aménagement du territoire prennent en compte les disponibilités en eau potable lors de la détermination des capacités d'accueil d'un territoire.

- Favoriser la recharge des nappes

Le bassin versant de la Scarpe amont est fortement dépendant de la ressource souterraine. L'imperméabilisation croissante des sols et la diminution de leur capacité d'infiltration limite la recharge des nappes. La CLE souhaite donc que l'infiltration des eaux à la parcelle soit favorisée, en lien avec d'autres enjeux de la stratégie (limitation du ruissellement, gestion des eaux pluviales, etc.).

- Encadrer les prélèvements

La stratégie de la CLE est d'anticiper dès à présent des déséquilibres quantitatifs futurs liés au changement climatique (baisse de la ressource) et à l'augmentation attendue des besoins en eau (augmentation de la population, irrigation) ; mais aussi de réfléchir à la répartition de la ressource entre les différents usages.

La CLE pourra ainsi, en phase d'écriture du SAGE, définir un volume maximum d'eau prélevable dans la nappe et les cours d'eau, dans un souci de répartition équitable entre les différents usages (alimentation en eau potable, irrigation, industrie). Ce travail sera réalisé à la lumière des résultats de l'étude quantitative menée actuellement par l'Agence de l'eau.

- Améliorer les connaissances et le suivi des prélèvements

La CLE souhaite qu'un suivi précis des prélèvements de tous les usages (eau potable, irrigation, industrie) soit opéré sur le territoire, et mis à jour annuellement.

En ce qui concerne les prélèvements pour l'irrigation, la CLE incite à la mise en place d'une gestion collective des prélèvements (à l'image de ce qui est fait sur les waterings).

ENJEU DE LIMITATION DES RISQUES ET PHÉNOMÈNES DE RUISSELLEMENT



*Les phénomènes d'érosion et de coulées de boue sont très présents sur l'amont du bassin versant et s'intensifient. Outre les dégâts sur les terres arables et les zones d'habitation, l'érosion favorise les transferts de particules de sol vers les cours d'eau et les phénomènes de sédimentation plus en aval au niveau du canal ;
Le risque d'inondation est limité sur le territoire du SAGE mais doit être appréhendé dans une logique de solidarité amont-aval, en raison de l'interconnexion avec les SAGE voisins.*

Pour limiter l'érosion et les coulées de boue sur le territoire, ainsi que les risques de crue et d'inondation, il faut diminuer le ruissellement des eaux. La stratégie du SAGE repose sur deux axes complémentaires : réduire la production du ruissellement (en favorisant l'infiltration de l'eau grâce à des sols agricoles et urbains plus perméables) et limiter les transferts par la mise en place d'éléments linéaires (haies, fascines, bandes enherbées, ...).



©Philippe Frutier

- Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

Pour l'application de la stratégie du SAGE, une gouvernance claire doit être établie afin de délimiter les missions et maitres d'ouvrage, d'organiser l'animation de terrain et la coordination des actions ou de cibler les partenaires techniques à associer. Cette gouvernance associera la structure porteuse du SAGE, les intercommunalités et les communes, pour ne pas perturber les synergies de travail actuelles.

- Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires

Pour réduire l'importance des coulées de boue, il est nécessaire de réimplanter des éléments paysagers tels que haies et dispositifs linéaires spécifiques (fascines, talus, bandes enherbées) et préserver les prairies, qui permettent de stopper une partie des écoulements. Ces éléments sont à implanter tout au long des axes de ruissellement, dès l'amont et les plateaux, et doivent être entretenus régulièrement. La CLE souhaite donc :

- Que les documents d'urbanisme préservent ces éléments paysagers des destructions ; qu'ils incitent à la mise en place de ceintures vertes autour des bourgs ; qu'ils identifient les axes d'écoulement préférentiels et les écartent des projets d'urbanisation ;
- Que les politiques de restauration des éléments paysagers soient structurées, coordonnées et intensifiées sur l'ensemble des secteurs du bassin sensibles au risque érosif : réalisation d'un diagnostic érosion puis mise en place d'aménagement linéaires ;
- Que les communes touchées par les phénomènes de coulée de boue mettent en œuvre sur leur commune un plan communal d'évaluation des risques de ruissellement.

Une cartographie des axes préférentiels d'écoulement et des secteurs prioritaires d'intervention sera mise à disposition.

- Améliorer les pratiques agronomiques

Pour limiter la production de ruissellement il est nécessaire de rétablir la perméabilité des sols agricoles et donc, plus largement, d'améliorer leur qualité agronomique.

La stratégie décline une politique ambitieuse d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles permettant de limiter les phénomènes de coulées de boue, en travaillant sur l'accompagnement technique des exploitants, l'accompagnement financier (charte de bonnes pratiques) et la mise en place de stratégies foncières sur les secteurs le plus sensibles si les autres actions s'avèrent insuffisantes.

La CLE encourage également le développement de cadres de réflexion collective sur les assolements, à l'échelle des petits bassins versants par exemple, afin de limiter les cultures de printemps sur les secteurs les plus à risque et à mailler les assolements.

- Mieux gérer les eaux pluviales

Le ruissellement des eaux en zone urbaine contribue aux phénomènes de coulées de boues et augmente le risque d'inondation et de pollution. La CLE demande que les eaux pluviales soient gérées « à la source » autant que possible, c'est-à-dire en favorisant l'infiltration des eaux sur site plutôt que leur collecte par les réseaux d'assainissement :

- Cet objectif doit être intégré dans les politiques de planification urbaine, par la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols ainsi que la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou mutualisée sur l'espace public ;
- Des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales doivent être réalisés, avec un zonage pluvial à l'échelle de chaque EPCI du SAGE ;
- Pour aller plus loin, les surfaces imperméabilisées doivent être déracordées des réseaux pluviaux et unitaires et les eaux réinfiltrées. Cela peut être réalisé à l'occasion de travaux de voiries, d'embellissement de places, etc.

- Organiser la gestion du risque d'inondation dans une logique inter-bassins

- La politique de prévention du risque d'inondation doit s'intégrer dans une échelle plus large que celle du bassin de la Scarpe amont, qui se trouve en amont d'un grand réseau hydrographique et de canaux, et être débattue au sein d'une instance de coopération inter-SAGE.
- Des mesures de sensibilisation à la culture du risque sont également à déployer.

ENJEU DE RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES EAUX



La qualité des eaux superficielles et souterraines du bassin versant est dégradée par diverses substances (nitrates, pesticides, ammonium et nitrites, phosphore...) et il n'y a pas de tendance à l'amélioration. La nappe étant vulnérable, une partie des captages d'eau potable du territoire est contaminée par les nitrates, ainsi que par les perchlorates.

La stratégie distingue les actions à mener sur les pressions polluantes liées à l'assainissement (domestique et industriel) et les pollutions diffuses liées à l'activité agricole.

- Réduire les pressions liées à l'assainissement

La CLE demande aux collectivités compétentes de maintenir leurs investissements pour entretenir le parc de stations de traitement des eaux usées et améliorer l'état des réseaux d'assainissement. En matière d'assainissement non collectif, le travail de contrôle et d'accompagnement des SPANC (service public d'assainissement non collectif) doit être poursuivi. A ce titre, la CLE délimitera des zones à enjeu environnemental (ZEE) au titre de l'assainissement non collectif. Sur ces secteurs prioritaires, les collectivités sont invitées à s'investir dans la maîtrise d'ouvrage des travaux ANC.

- Réduire les pressions diffuses agricoles

La CLE souhaite un accompagnement ambitieux de la profession agricole, avec un volet technique, financier et une stratégie foncière. L'objectif est de généraliser les itinéraires techniques permettant de limiter les pressions polluantes et d'améliorer la qualité agronomique et la structure des sols sur l'ensemble du bassin versant. Ces initiatives vont de l'adaptation technique des pratiques (innovation technologique permettant de mieux doser la fertilisation, de mieux traiter, semences plus résistantes...) aux évolutions de système agricole (agriculture biologique, agriculture de conservation, ...). Il est également nécessaire de travailler sur l'économie agricole et les aspects filières, avec des moyens d'animation spécifiques.

Enfin, pour répondre à l'enjeu de restauration de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, des actions de reconquête de la qualité des eaux spécifiques devront être conduites sur les captages prioritaires et étendues à d'autres captages si nécessaire.

- Amélioration des connaissances et communication

Plusieurs mesures sont identifiées : améliorer les connaissances sur l'origine des pollutions, sensibiliser sur la collecte des produits interdits, communiquer sur la qualité des eaux, ...

ENJEU DE PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES



Sur l'amont du bassin, l'état fonctionnel des cours d'eau naturels est dégradé, en raison de dysfonctionnement liés à la morphologie, d'obstacles à l'écoulement, de piétinement des berges, de disparition des prairies, alors que sont attendus d'autres impacts liés au changement climatique.

Dans la poursuite des actions entreprises actuellement pour la restauration des rivières, la stratégie du SAGE vise un renforcement des interventions, une préservation accrue des abords de cours d'eau (prairies...) ainsi que l'amélioration et la structuration des connaissances naturalistes.



- Poursuivre les actions de restauration des rivières

La CLE souhaite que les travaux programmés dans le cadre des déclarations d'intérêt général (DIG) soient poursuivis (Scarpe, Gy et Crinchon) ou engagés (cours d'eau à l'est du bassin, tels que la petite Sensée ou le filet de Noyelles) afin de restaurer la morphologie des cours d'eau.

Des actions visant l'amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire (effacement ou aménagement d'ouvrages en travers du cours d'eau) et de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes sont également déclinées dans la stratégie.

- Préserver les abords de cours d'eau

La CLE estime que la préservation des abords des cours d'eau doit être prioritaire sur le périmètre du SAGE, avec un objectif de préservation des zones de source et un objectif de préservation des prairies en bordure de cours d'eau, avec des mesures associées.

La stratégie prévoit également qu'une cartographie des fossés soit réalisée pour faciliter leur protection, accompagnée d'un guide bonne pratique pour leur entretien.

- Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

La stratégie vise la mise en place d'une commission « connaissances naturalistes » et d'une plateforme de contribution citoyenne aux inventaires pour permettre à chacun de participer à l'amélioration des connaissances.

ENJEU DU DEVENIR DE LA SCARPE CANALISÉE



Le canal de la Scarpe présente une riche biodiversité et fait figure de poumon vert du territoire, les usages se développent mais sont encore peu encadrés ;

Il y a consensus autour du fait que la richesse de la Scarpe canalisée tient en son aspect naturel et la biodiversité qu'elle abrite. La stratégie vise donc la préservation et la restauration de ce milieu riche et fragile tout en encadrant le développement des activités récréatives sur le canal.

- Organiser la gestion du canal

Compte tenu des différents usages et enjeux du canal (navigation, gestion des milieux aquatiques, activités récréatives et touristiques, etc.), il est fondamental que les différents maîtres d'ouvrage se coordonnent pour une gestion optimisée de la Scarpe canalisée.

- Un canal ensauvagé à préserver

La stratégie du SAGE préconise des travaux de renaturation sur la partie du canal située entre les communes d'Athies et Biache-Saint-Vaast. Ces travaux veilleront à préserver le potentiel de navigation du canal. La connexion avec les marais doit également être favorisée là où c'est possible (selon la topographie), et les connaissances améliorées notamment sur la partie aval du canal.

Ces actions sont déclinées au sein d'un programme de restauration et d'entretien de la Scarpe canalisée amont.

- Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

La CLE a fait le choix de garder l'ensemble des écluses pour maintenir le potentiel de navigation, mais attire l'attention sur l'indispensable encadrement des projets de développement de la navigation de plaisance sur le canal : tout impact sur la faune (notamment sur les nids flottants d'oiseaux) doit être évité au maximum.

- Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe

Le développement d'activités touristiques et récréatives sur la Scarpe est possible, en priorité les activités à faible impact afin de préserver la biodiversité qui s'est installée sur cet espace.

La stratégie du SAGE prévoit ainsi l'élaboration d'une charte des usagers du canal afin d'encadrer les différentes pratiques (récréatives, sportives...) ayant cours actuellement sur le canal et ses berges, ainsi que d'un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée, qui sectorise le canal et cible les secteurs spécifiques pour le développement des différents usages.

Des brigades vertes pourront être constituées afin de veiller à la préservation des milieux et de sensibiliser les usagers sur leurs droits et devoirs ainsi que sur l'impact de leurs activités.

ENJEU DE PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES



Les zones humides rendent de nombreux services éco-systémiques et sont riches en biodiversité, mais sont souvent menacées ou dégradées par les projets d'urbanisation, les anciens travaux hydrauliques, le drainage, etc.

Les zones humides « remarquables » présentes sur le bassin, notamment en bordure de la Scarpe canalisée font l'objet d'initiatives de gestion, mais les zones humides « communes » sont à identifier et à préserver au travers de la stratégie du SAGE.



- Identifier et connaître les zones humides

Des inventaires de terrain sont en cours et permettront d'identifier les zones humides conformément au zonage requis par le SDAGE (3 types de zones : zones humides remarquables pour la biodiversité, zones humides à restaurer, zones humides à vocation agricole).

- Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides

La stratégie du SAGE vise la déclinaison de mesures spécifiques pour chaque type de zone humide :

- Les zones humides remarquables pour la biodiversité doivent être sanctuarisées ;
- Les zones à restaurer pourraient faire l'objet de diverses actions selon leurs caractéristiques et le contexte : gestion conservatoire, acquisition foncière pour restauration, limitation des pressions, création de zone humide dans des contextes très dégradés, etc. ;

- Sur les zones à vocation agricoles, il s'agirait de préserver ces zones humides, d'encadrer le chargement des prairies, et d'indemniser les agriculteurs pour les services rendus.

Des actions de sensibilisation et des valorisations à visée pédagogique sont également déclinées.

- Renforcer la protection réglementaire des zones humides

La CLE insiste sur la nécessité de protéger les zones humides du territoire. Le SAGE pourra, dans son règlement, renforcer la protection de ces zones en limitant les destructions aux opérations d'intérêt général et en précisant les valeurs et conditions de compensation.

ENJEU DE GOUVERNANCE ET COMMUNICATION GÉNÉRALE



©Philippe Frutier

- Créer une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE

La communauté urbaine d'Arras, actuelle structure porteuse du SAGE Scarpe amont, ne couvre qu'une partie du territoire. La CLE, en partenariat avec les intercommunalités du territoire, devra donc réfléchir à une structuration adéquate pour porter la mise en œuvre du SAGE, opérationnelle dès l'approbation.

- Poursuivre la collaboration avec les territoires voisins

La CLE souhaite que soit poursuivie la collaboration interSAGE initiée en 2017 sur les territoires Lys, Marque-Deûle, Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut et Sensée.

- Etablir le plan de communication du SAGE

La CLE validera un plan de communication du SAGE dès le début de la période de mise en œuvre, avec des actions de sensibilisation des scolaires, de sensibilisation du grand public et des riverains des cours d'eau, diffusion de la lettre du SAGE, organisation de concours d'actions innovantes et création d'un label SAGE, etc.

- S'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE

Des efforts particuliers seront nécessaires pour impliquer les élus du territoire dans la mise en œuvre du SAGE, notamment les élus ne siégeant pas à la CLE.

La CLE réfléchira par ailleurs à la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne, à pérenniser en phase de mise en œuvre du SAGE.

